Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2086

26.7.2024

DÉCISION (UE) 2024/2086 DU CONSEIL EUROPÉEN

du 24 juillet 2024

portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 18, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) La décision (UE) 2019/1330 du Conseil européen [1] a porté nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Josep BORRELL FONTELLES, pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2024.

(2) Il convient de nommer un nouveau haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour la période allant de la fin du mandat de la Commission européenne actuelle jusqu'au 31 octobre 2029.

(3) Par lettre du 22 juillet 2024, la présidente élue de la Commission a approuvé la nomination de M[me] Kaja KALLAS en tant que haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

(4) Conformément à l'article 17, paragraphe 7, troisième alinéa, du traité sur l'Union européenne, le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M[me] Kaja KALLAS est nommée haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour la période allant de la fin du mandat de la Commission actuelle jusqu'au 31 octobre 2029.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 24 juillet 2024.

Par le Conseil européen

Le président

C. MICHEL

[1] Décision (UE) 2019/1330 du Conseil européen du 5 août 2019 portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (JO L 207 du 7.8.2019, p. 36).